LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE
2ème CAMPAGNE 2026/2027

Cette liste n'est pas exhaustive. L'administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.
*Aucun document fourni ne sera restitué (**transmettre des PHOTOCOPIES**).*

1. *Documents à fournir quelle que soit votre situation (à classer dans l'ordre de présentation) :*

□ Formulaire de demande par famille dûment complété et signé par le demandeur (y faire figurer l'ensemble des ressources entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, quelles qu'en soient la nature et la provenance)
□ Une lettre de motivation adressée à Madame la Consule Générale (courrier sur papier libre présentant la situation économique de la famille et précisant toute situation particulière ou un document manquant), datée et signée
□ Certificat d'inscription au Registre des Français établis hors de France du parent et des enfants du demandeur en cours de validité
□ Attestation de radiation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du dernier lieu de résidence en France ou à l'étranger (à fournir chaque année pour les familles ayant vécu en France)
□ Certificats de scolarité 2025-2026 et 2026-2027 de chaque enfant à charge
□ Carte grise du/des véhicules possédés personnels (auto, moto, scooter, quad, etc.)
□ Justificatifs de domicile : 3 dernières quittances de loyer et 3 dernières factures d'électricité, certificats de résidence pour tous les membres de la famille délivrés par le Fokontany.
□ Plan d'accès au domicile à main levée avec les repères visuels du quartier

2. *Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :*

Situation familiale

□ Livret de famille ou acte de naissance de l'ensemble de la fratrie
□ Copie de la page d'identité de passeports français, malgache et autre nationalité de tous les membres de la famille. Si vous n'avez pas de passeport : copie de la carte nationale d'identité
□ Copie du titre de séjour sur le territoire malgache ou copie du récépissé de dépôt

✓*En cas de divorce ou de séparation :*
□ Jugement de divorce ou de séparation (mentionnant la garde des enfants et le cas échéant la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents)

✓*Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :*
□ Jugement confiant la garde ou la tutelle ou autorisation de délégation de l'autorité parentale établie par le Tribunal.

✓*En cas de décès d'un des parents* :

□ Copie de l'acte de décès (si le livret ne comporte pas la mention du décès) et justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

✓*Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants* :

□ Attestation sur l'honneur de non-concubinage visée par le Fokontany

✓*Enfant handicapé à charge :*

□ Carte d'invalidité (AEH) ou attestation délivrée par la M.D.P.H ou attestation du poste certifiant que l'enfant perçoit ou est éligible à l'allocation enfant handicapé.

Situation financière (année de référence : 2025)

Justificatifs de ressources :

□ Ensemble des relevés des comptes bancaires courants et épargne (professionnels et/ou personnels) en France et/ou à l'étranger du foyer (comptes joints et individuels du couple) de janvier à décembre 2025

□ Récapitulatif des prestations sociales perçues en 2025 en France (CAF,…) ou à l'étranger

✓*Pour les salariés* :

□ 12 bulletins de salaire de l'année de référence et attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel brut et net - Statuts de la société si lien familial avec employeur

□ Avis d'imposition ou déclaration des revenus visée par les services fiscaux, attestation de réajustement

□ Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation

✓*Pour les commerçants, les gérants salariés, les professions libérales et les travailleurs indépendants :*

□ Carte statistique et inscription au registre du commerce

□ Copie du dernier avis d'imposition ou déclarations de revenus **2025** visées par les services fiscaux

□ Statuts de la société

□ Quitus fiscal sur les bénéfices ou déclaration des résultats de la société pour **2025**

□ Compte d'exploitation, bilan comptable établis par un comptable agréé, visés par les services fiscaux ou à défaut un bilan provisoire

□ Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée

✓*Pour les retraités ou pensionnés* :

□ Relevé annuel des retraites ou pensions perçues (régime général et régime complémentaire)

✓*Pour les demandeurs sans emploi :*

□ Justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues

□ Récapitulatif France Travail et RSA pour l'année

□ Avis d'imposition ou de non-imposition

□ Attestation sur l'honneur de non emploi visée par le Fokontany

✓*Pour les personnes exerçant une activité informelle* :

□ Etat financier sous forme de tableau faisant figurer les recettes et des charges des revenus non déclarés

□ Attestation sur l'honneur visée par le Fokontany précisant l'activité et le gain mensuel ou annuel

✓*Pour les familles bénéficiant de prestations sociales* :

□ Récapitulatif des prestations sociales perçues en 2025 en France (CAF) ou à l'étranger

✓*Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis…)* :

□ Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds…)

✓*Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire* :

□ Justificatifs de la pension alimentaire reçue ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

✓*Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers* :

□ Justificatifs des loyers annuels perçus ; avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus, contrat de bail ou relevés bancaires

✓*Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier) au titre de l'année de référence* :

□ Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente

Avantages en nature et aides familiales (année de référence : 2025)

✓*Pour les demandeurs occupant un logement et/ou un véhicule de fonction mis à disposition par l'employeur* et autres avantages :

□ Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

□ Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

□ Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, internet, …)

□ Justificatifs de prise en charge de voyages effectués qu'ils soient à titre privé ou professionnel

✓*Pour les demandeurs bénéficiant des aides familiales et des avantages en nature de la part de leurs proches* :

□ Attestation sur l'honneur du ou des membres de la famille/ami versant une aide du montant annuel versé et lien de parenté

□ Copie des transferts de fonds (Western Union, Orange Money, etc.) et de la pièce d'identité du contributeur

□ Justificatifs de prise en charge de voyages effectués indiquant les montants pris en charge

Situation patrimoniale (à Madagascar, en France ou dans tout autre pays)

Le demandeur doit impérativement déclarer l'ensemble de son patrimoine mobilier et/ou immobilier où qu'il se trouve (en France, à Madagascar, pays tiers) ou y porter expressément la mention « néant »

✓*Patrimoine mobilier (comptes bancaires, épargne, actions, obligations, assurances-vie, …) :*

□ Relevé annuel du portefeuille mobilier
□ Relevés de comptes bancaires de janvier à décembre 2025 pour chaque compte bancaire ou d'épargne ou compte-titres détenu
□ Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus à Madagascar et à l'étranger et 3 relevés de comptes bancaires présentant la situation du portefeuille mobilier
□ Justificatifs des prêts bancaires souscrits (montant, durée, amortissement)
□ **Si vous avez reçu en héritage des valeurs mobilières en 2025** : relevé du compte du notaire attestant du montant net des valeurs mobilières

✓ *Patrimoine immobilier*
□ Acte notarié précisant le prix d'achat du ou des biens ; dernier avis de taxe foncière et d'habitation ; estimation de la valeur du bien fini si vous avez construit sur un terrain
□ Tableau d'amortissement en cas d'un emprunt en cours de remboursement (échéancier)
□ Copie des actes de propriété
□ Le cas échéant : justificatifs des revenus locatifs annuels perçus ; avis d'imposition sur les revenus immobiliers (contrat de location, …)
□ **Si vous avez reçu en héritage des valeurs immobilières en 2025** : acté notarié attestant du montant net des biens hérités

✓*Si vous êtes locataire :*
□ Copie du bail et des 3 dernières quittances de loyer

✓*Si vous bénéficiez d'un logement gratuit :*

□ Attestation d'hébergement précisant la valeur locative du marché et copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Impôts et Charges (année de référence : 2025)

Charges sociales obligatoires :

□ Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire). **Pour les adhérents à la CFE** : dernier appel trimestriel de cotisations.

Impôts sur le revenu :

□ Avis d'imposition

Pension alimentaire due :

□ Justificatifs des versements ou de non versement (preuves juridiques de non versement de la pension ou des démarches engagées)

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

INSTRUCTIONS A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION

- Le formulaire de demande doit être **intégralement complété et signé par le demandeur**.
  Toutes les rubriques doivent être renseignées ou faire état de la mention NEANT.
  Un seul dossier par famille s'il y a plusieurs enfants ou qu'il s'agisse d'établissements différents.
  Pour les renouvellements, **inscrire votre numéro de famille AEFE au format : TNRXXXXX**

- Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés. Ils devront être déposés avant la date limite communiquée. Aucune relance ne sera envoyée.

- Tout dossier incomplet conduira au rejet de la demande. Les dossiers déposés hors délai seront jugés irrecevables.

- Tout changement de situation qui interviendrait après le dépôt du dossier et en cours de scolarité (transfert d'établissement, absence continue, départ définitif, redoublement de classe…) **devra impérativement être signalé au bureau des bourses scolaires**.

- Toute inexactitude ou omission pourra conduire à l'exclusion du système d'aide à la scolarité (article D531-49 du Code de l'éducation).

- Le dépôt d'une demande de bourses ne constitue pas une inscription scolaire qui est à effectuer directement auprès de l'établissement choisi.

- *En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que l'AEFE, en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données vous concernant à des fins d'instruction des dossiers de demandes de bourses scolaires et d'attribution de bourses scolaires. Vos données seront strictement réservées aux Services de l'aide à la scolarité et aux services habilités et seront conservées durant dix ans. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les vôtres de toute atteinte. Conformément aux art. 15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans un délai de un mois. Vous pourrez également vous opposer au traitement vous concernant pour des motifs légitimes.*
- *Le Conseil Consulaire des Bourses se réserve le droit de vérifier l'exactitude des déclarations, de faire effectuer des visites à domicile auxquelles vous acceptez de vous soumettre, et de vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des administrations compétentes (services fiscaux, état civil, etc).*